D.I.V.E.
Christine BORDAS
Responsable Administrative et Financière
☎ : 05.61.50.40.96
Pôle des Etudiants en situation de Handicap
Emilie ZOÏA
Responsable de Pôle
☎ : 05.61.50.41.62

AVENANT AU
CALENDRIER DE TRAITEMENT
DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027
CFVU DU 11/06/2026

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2026/2027 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable soit au titre de l'année universitaire soit pour l'ensemble du cycle (Licence, Master, Doctorat).

	1er semestre	**2nd semestre**	**2de chance du SED**
Date butoir	**20 novembre 2026 (*)**	12 mars 2027	14 mai 2027
A noter	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2nd semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour les évaluations de la 2de chance du SED	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte pour l'année en cours.

(*) Date initiale au 06/11/2026 reportée au 20/11/2026 suite au blocage de l'université